
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 10 mars 2020, à compter de 20h00.

Sont présents :

Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Louis Tremblay et Patrick Keegan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2020-03-25

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté tout en y ajoutant le point 7 b).

ADOPTÉE

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 février 2020 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents :
 - d) Règlement n° 314 concernant la Gestion contractuelle – Adoption
 - e) Causeries Champlain – Autorisation de participation
 - f) Entretien ménager – Changement d'entreprise
 - g) Système téléphonique – Remplacement
 - h) Séance du conseil de juillet 2020 – Modification de date
 - i) Désignation – Organisme responsable de l'application du règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*
 - j) Désignation – Inspecteur responsable de l'application du règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Prime de disponibilité – Conseiller Ghislain Beauregard
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant

- 9- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 10- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport du représentant
- 11- LOISIRS
 - a) Rapport du représentant
- 12- AUTRES DOSSIERS
 - a) Déneigement de la borne sèche – Motion de remerciements
 - b) VRAC : Verchères Relève Agricole Chambly – Demande de participation financière 2020
 - c) Avril – Mois de la jonquille
- 13- CORRESPONDANCE
 - b) Lettre du MAPAQ – Confirmation de réception de notre résolution concernant le projet de loi 48
- 14- PÉRIODE DE QUESTION
- 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020 – ADOPTION

2020-03-26

Il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) La directrice générale mentionne que tout s'est bien déroulé tant qu'aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2020-03-27

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de février 2020 au montant de 94 487,19 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 10 mars 2020 au montant de 94 487,19 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents

Aucun document.

d) Règlement n° 314 concernant la Gestion contractuelle – Adoption

2020-03-28

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 février 2020 ainsi que le dépôt du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement n° 314 « Gestion contractuelle ».

ADOPTÉE

e) Causeries Champlain – Autorisation de participation

2020-03-29

CONSIDÉRANT que les ateliers des Causeries Champlain portent sur la protection des bandes riveraines ;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de Calixa-Lavallée il y a près de 40 kilomètres de cours d'eau ;

CONSIDÉRANT qu'avec le support de notre MRC nous avons la responsabilité d'agir et de trouver des pistes de solutions pour protéger nos bandes riveraines ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Calixa-Lavallée que monsieur le maire participe aux Causeries Champlain, qui se tiendront du 6 au 10 juillet 2020 en France ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et résolu :

D'AUTORISER la participation de monsieur le maire Daniel Plouffe aux Causeries Champlain qui auront lieu du 6 au 10 juillet 2020, en France et de lui rembourser les frais encourus et ce pour un montant maximal de 3 000 \$.

Le vote est demandé :

<u>Résultat</u> :	Pour	Contre
	4	3

Le conseiller Daniel Palardy enregistre son vote contre le projet.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

f) Entretien ménager – Changement d'entreprise

2020-03-30

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au changement d'entreprise pour l'entretien ménager ;

CONSIDÉRANT les différentes soumissions reçues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'OCTROYER le mandat d'entretien ménager à l'entreprise Nouvel Œil Ménager tel que soumissionné, à savoir :

- Ménage complet, 1 fois semaine incluant la salle des patineurs en période hivernale ainsi que la toilette du parc Arthur-Bouvier en période estivale au coût de 125\$/semaine avant taxes ;
- Ménage occasionnel de la salle communautaire et de la cuisine lors des locations au coût de 60\$/ménage avant taxes.

ADOPTÉE

g) Système téléphonique – Remplacement

2020-03-31

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement du système téléphonique ;

CONSIDÉRANT les différentes soumissions reçues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

DE REMPLACER le système téléphonique par une solution IP avec hébergement, avec l'entreprise Groupe Nic Leblanc;

- Coût de remplacement du système : 3 221,08 \$ avant taxes
- Coût mensuel d'hébergement : 113,00 \$ avant taxes
- Coût d'activation : 210,00 \$ avant taxes

D'AUTORISER l'entreprise Groupe Nic Leblanc à transférer nos lignes téléphoniques de Bell vers leur lieu d'hébergement.

ADOPTÉE

h) Séance du conseil de juillet 2020 – Modification de date

2020-03-32

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la date du conseil prévue le 7 juillet prochain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

DE MODIFIER la date du conseil du 7 juillet prochain au 14 juillet 2020.

ADOPTÉE

i) Désignation – Organisme responsable de l'application du règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

2020-03-33

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002)* ;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, lequel est entré en vigueur le 3 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* prévoit qu'une municipalité locale peut conclure une entente avec toute personne afin que celle-ci assure le respect de cette loi ;

CONSIDÉRANT l'entente aux termes de laquelle Fondation Caramel voie à l'organisation et la gestion du contrôle animalier ainsi qu'à l'application de la réglementation municipale relative aux animaux sur le territoire de Calixa-Lavallée ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner Fondation Caramel à titre de responsable de l'application du règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal désigne Fondation Caramel, à titre de responsable de l'application du Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

ADOPTÉE

j) Désignation – Inspecteur responsable de l'application du règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

2020-03-34

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002)* ;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, lequel est entré en vigueur le 3 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un inspecteur (ou enquêteur) pour notamment mettre en application la section V Inspection et saisie dudit Règlement et les personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction ;

CONSIDÉRANT que la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* prévoit qu'une municipalité locale peut conclure une entente avec toute personne afin que celle-ci assure le respect de cette loi ;

CONSIDÉRANT l'entente aux termes de laquelle Fondation Caramel voie à l'organisation et la gestion du contrôle animalier ainsi qu'à l'application de la réglementation municipale relative aux animaux sur le territoire de Calixa-Lavallée

CONSIDÉRANT que la municipalité peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la municipalité pour agir comme inspecteur (ou enquêteur) et également exercer des pouvoirs d'inspection et de saisie sur son territoire aux fins de veiller à l'application dudit Règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal désigne à titre d'inspecteur/enquêteur pour notamment mettre en place la section V – Inspection et saisie du Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* :

- a) Les patrouilleurs-inspecteurs de Fondation Caramel ;
- b) Tous les agents de la Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent ;
- c) L'inspectrice municipale Suzanne Francoeur.

QUE les personnes ci-haut mentionnées soient autorisées à effectuer les inspections, les saisies et la délivrance des constats d'infraction le tout, conformément audit Règlement.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne que les travaux de construction du chalet des loisirs sont terminés, il ne reste que quelques travaux de finition et tout cela au coût prévu dans notre budget.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beaugard conseiller au gens de vérifier les piles de leurs avertisseurs de fumée.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beaugard mentionne que la municipalité a débuté les travaux de nids de poule – le MTQ a bouché les nids de poule sur le montée Labonté – que le nombre d'épandages d'abrasif est sensiblement le même que la saison dernière – que le MTQ procédera à la réfection de la montée Labonté cette année.

b) Prime de disponibilité – Conseiller Ghislain Beaugard

2020-03-35

CONSIDÉRANT que le conseiller Ghislain Beaugard est responsable de la voirie et que pour cela il répond à plusieurs appels téléphoniques en ce qui concerne la voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QU'UN montant de 30\$ par mois lui soit remboursé à titre de dépense pour l'usage de son téléphone cellulaire.

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay mentionne qu'une rencontre a eu lieu en ce qui a trait au projet culturel « Une maison ; une chanson ». Une dizaine de personnes étaient présentes.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

12- AUTRES DOSSIERS

a) Déneigement de la borne sèche – Motion de remerciements

2020-03-36

CONSIDÉRANT que Monsieur Daniel Palardy effectue le déneigement de la borne sèche gratuitement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL offre ses plus sincères remerciements à Monsieur Daniel Palardy pour effectuer le déneigement de la borne sèche.

ADOPTÉE

b) VRAC : Verchères Relève Agricole Chambly – Demande de participation financière 2019

2020-03-37

CONSIDÉRANT que l'organisme VRAC est un organisme composé de jeunes âgés de 16 à 40 ans intéressés par le milieu rural et représentant la relève agricole des municipalités comprises dans les MRC de Marguerite-D'Youville et de la Vallée-du-Richelieu ;

CONSIDÉRANT la demande de participation financière pour l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'ACCORDER un montant de 50\$ à l'organisme VRAC pour l'année 2020.

ADOPTÉE

c) Avril – Mois de la jonquille

2020-03-38

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

CONSIDÉRANT qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises ;

CONSIDÉRANT que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

CONSIDÉRANT que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la Jonquille;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Calixa-Lavallée encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

13- CORRESPONDANCE

a) **Lettre du MAPAQ – Confirmation de réception de notre résolution concernant le projet de loi 48**

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

Aucune question n'a été posée.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-03-39

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h15.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière